

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 29 juin 2009 portant désignation des membres
de la Commission de reconnaissance d'expérience utile
pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble
des domaines de l'enseignement secondaire artistique
subventionné par la Communauté française**

A.Gt 12-04-2011

M.B. 10-05-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, notamment l'article 100bis, § 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juin 2009 portant désignation des membres de la Commission de reconnaissance d'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'enseignement secondaire artistique subventionné par la Communauté française;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de la Présidente démissionnaire,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juin 2009 portant désignation des membres de la Commission de reconnaissance d'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'enseignement secondaire artistique subventionné par la Communauté française, sont apportées les modifications suivantes :

- Le 1^o est remplacé par ce qui suit :

« 1^o En qualité de président : M. Jan MICHIELS de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné ».

- Le 8^o est abrogé.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles le 12 avril 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET